



Maëva GANDON

Créateur de voyages plongée - Dive tour operator
85, rue Louis Pasteur - 49800 Trélazé - France

Tel : +33 (0)2.41.24.69.02. E-mail : maeva@h2ovoyage.com



Devis n° 20191026-01MG
Du 26/10/2019
Demande de M. LANCELLE

FORFAIT BROCHURE DE L'ORGANISATEUR
 PRODUCTION AGENCE

Maldives : Croisière Spéciale SUD à bord du SEAFARI EXPLORER (ou équivalent) de Seafari

Du Samedi 06 au Mercredi 17 février 2021 soit 12 jours (Paris/Paris) / 10 nuits (sur place)

Tarif BATEAU COMPLET par personne (base double) : 3 690*€ au lieu de 4 070€

**Tarif groupe valable pour 24 plongeurs inscrits – Tarif ESTIMATIF soumis à confirmation dès ouverture des vols à la vente soit 11 mois avant le départ*

Organisateur (Voyagiste / T.O. / Croisiériste) :

H2O VOYAGE

85, rue Louis Pasteur – 49 800 Trélazé - France

Téléphone : 02.41.24.69.00

Email : france@h2ovoyage.com

Organisateur détaillant (à la carte / sur mesure) :

H2O VOYAGE

85, rue Louis Pasteur – 49 800 Trélazé - France

Téléphone : 02.41.24.69.00

Email : france@h2ovoyage.com

LE PRIX COMPREND

Les vols A/R Paris CDG/Malé via Dubaï avec Emirates en classe Economique (tarif K, 1 bagage de 30kg en soute, 8kg en cabine – à ce jour, modifiable sans préavis par la compagnie, non contractuel), taxes aériennes comprises au 26/10/2019 pour la somme de 413.99€ dont 296€ de taxes carburant YR non remboursables.

Selon plan de vols suivants (communiqué à titre indicatif)

EK 74 06 FEVRIER 2021 PARIS CDG/DUBAI 14H25 00H15 J+1 07 FEVRIER

EK 656 07 FEVRIER 2021 DUBAI/MALE 02H45 07H50

EK 657 17 FEVRIER 2021 MALE/DUBAI 09H15 12H25

EK 75 17 FEVRIER 2021 DUBAI/PARIS CDG 14H50 19H30

En temps utile avant le début de votre voyage, vous recevrez les documents nécessaires à l'accomplissement de votre voyage (billets électroniques, vouchers) et les informations sur l'heure prévue de départ, l'heure limite d'enregistrement pour le transport aérien, et les heures prévues des escales, des correspondances et de votre arrivée.

Ce plan de vol, les compagnies aériennes, les horaires de vols... peuvent être modifiés pour des impératifs d'organisation.

07/17 FEVRIER CROISIERE PLONGEE SPECIALE SUD à bord du SEAFARI EXPLORER (bateau confort de 24 places)

07 FEVRIER 1 vol domestique Malé/Laamu. ATTENTION, franchise bagage de 25kg autorisés sur les vols domestiques répartis en 1 ou 2 bagages (environ 2\$/kg supplémentaire) – *Le vol domestique peut être à l'aller ou au retour selon planning 2021, si vol domestique retour, le retour en France sera le 18 février 2021.*

07/17 FEVRIER 10 nuits en cabine double standard (2 personnes par cabine) avec salle de bain privative. *La dernière nuit peut se faire à quai ou en hôtel** à Malé en chambre double à partager pour des impératifs d'organisation. La prestation se termine le dernier jour après le petit déjeuner et un check out avant 8h le matin.*

Formule Pension complète, inclus eau minérale, café et thé.

Forfait 23 plongées (dont 1 plongée de nuit), 2 à 4 plongées par jour selon navigation et intervalle de sécurité avec le vol international, inclus blocs 11.2L AIR simple sortie DIN ou ETRIER, plombs, guides de plongée francophone.

17 FEVRIER Transfert bateau/aéroport international de Malé par la mer en dhoni (annexe de plongée).

La GST (TVA) de 12%

L'assurance assistance rapatriement OFFERTE PAR H2O VOYAGE. Elle permettra d'être pris en charge en cas d'incident, accident ou décès des voyageurs et/ou de leurs proches, toujours selon déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation des garanties souscrites auprès de MUTUAIDE ASSISTANCE pour le compte de TOKIO MARINE KILN ASSISTANCE, POLICE N° FRO06670.

A noter que cette assurance couvre les voyageurs dont le lieu de résidence principal et habituel se situe dans l'Espace Economique Européen ou l'Union Européenne. Sont exclus Andorre, Monaco et la Suisse.

Autres Pays de résidence interrogez-nous. Il est impératif d'être assuré pour les frais médicaux, le rapatriement et l'assistance lors de votre voyage hors de votre pays de résidence.

SIGNATURE CLIENT :

SAS au capital de 37.500 euros - RCS Angers 420 619 249 - Immatriculation n° IM049100021 – IATA n°20-2 5034 4
Agence garantie par Atradius - 159 rue Anatole France-Bâtiment B-CS50118 - 92596 LEVALLOIS PERRET Cedex.
Assurée pour sa RCP par Hiscox, 12 quai des Queyries 33100 Bordeaux

LE PRIX NE COMPREND PAS

Le ou les sur classements tarifaires si la classe de réservation K n'était plus disponibles lors de la réservation

Les éventuelles hausses des taxes aériennes qui pourraient intervenir après le 26/10/2019

La Green Tax (6USD/JOUR au 26/10/2019), soit 60USD à régler à bord

La day use le dernier jour selon horaires des vols internationaux

Les repas et les boissons non mentionnés dans « le prix comprend »

Les dépenses personnelles et les pourboires (conseillé 8/10€ par personne et par nuit) *

La location du matériel de plongée hors blocs 11.2L et plombs

Les éventuelles taxes gouvernementales pouvant intervenir après le 26/10/2019

De manière générale toute prestation qui ne serait pas mentionnée dans « le prix comprend »

Le supplément applicable si moins de 24 plongeurs inscrits – nous consulter

**Sur le bateau les règlements peuvent se faire par carte bancaire ou espèces (USD ou EUR)*

EN OPTION – A réserver et à régler sur place (tarif soumis à modification pour 2021):

- NITROX 32% OFFERT pour les plongeurs certifiés
- BLOC 15L : 30USD/personne pour la croisière
- Équipement complet : 190USD/personne (Masque, palmes, tuba, stab, détendeur, shorty)
- Ordinateur de plongée 40USD/personne
- Stab : 75USD/personne
- Détendeur : 75USD/personne
- Combinaison Shorty : 35USD/personne
- Masque + palmes + tuba : 35USD/personne
- Parachute de palier : 10USD/personne
- Lampe : 8USD/personne/poncée

CONDITIONS DE REGLEMENT (par personne)

Acompte à verser le jour de la commande : 30% à plus de 45 jours du départ

Acompte intermédiaire de 20% à 60 jours du départ.

Solde : 45 jours avant le départ - **A régler avant le 23/12/2020**

Important : Faute de règlement du solde / de la dernière échéance à la date ci-dessus mentionnée, le contrat que vous signerez sera résolu de plein droit de votre fait, sans remboursement des acomptes versés.

SIGNATURE CLIENT :

RESOLUTION DU CONTRAT PAR LE VOYAGEUR (frais d'annulation)

Conformément à l'article L 211-14 du Code du Tourisme, vous pouvez résoudre le présent contrat moyennant les frais suivants :

30% de frais à plus de 60 jours du départ.

50% de frais de 60 à 46 jours du départ.

100% de frais à moins de 46 jours du départ.

Selon les conditions des compagnies aériennes spécifiques à chaque billet, le remboursement éventuel d'une partie du billet d'avion et des taxes aériennes (YQ ou YR, hausse carburant non remboursée) peut être consenti.

Important : Le voyage peut être annulé par l'organisateur et/ ou le détaillant si un nombre minimum de participants n'est pas inscrit 20 jours avant la date de départ, soit le JJ/MM/AAAA.

SIGNATURE CLIENT :

OPTION assurance Multirisques annulation Vivement conseillée compte tenu du barème d'annulation de ce voyage

La souscription d'une assurance résolution du contrat dit « Annulation » est facultative et vous permettra d'obtenir le remboursement des frais de résolution de votre contrat de voyage après déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation avec les garanties d'assurance souscrites.

3,8% du tarif par personne (pour les voyages jusqu'à 8000€/ personne et 32 000€/événement). Assurance annulation couvrant entre autres les risques d'annulation pour incapacité médicale à la pratique de la plongée sous-marine, l'interruption de séjour, l'avion manqué, la responsabilité civile privée, la fermeture d'aéroport suite à une catastrophe naturelle, les attentats, l'augmentation de la surcharge du carburant et des taxes aériennes. Interrogez-nous pour plus de détails sur cette assurance.

ASSUR-TRAVEL, POLICE N° FR006671

A noter que cette assurance couvre les voyageurs dont le lieu de résidence principal et habituel se situe dans l'Espace Economique Européen ou l'Union Européenne. Sont exclus Andorre, Monaco et la Suisse.

Autres Pays de résidence interrogez-nous.

OBSERVATIONS

- Besoins(s) particulier(s) des voyageurs : (lit enfant / repas spéciaux / accès et chambre handicapé, communicante, vue...)
- Personnes à mobilité réduite (hors transport) : l'accès à l'hôtel et à ses dépendances (plage-piscine-jardins) et à la chambre/ résidence est accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Les centres et les bateaux de plongée étant rarement accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, merci de bien vouloir nous contacter afin que nous étudions ensemble une solution personnalisée.
- Groupe Individuels Regroupés : votre voyage est rattaché à un voyage de groupe, de à personnes, sans modifications de vos prestations.

SIGNATURE CLIENT :

FORMALITES SANITAIRES & DE POLICE

Nous vous invitons vivement à consulter la fiche d'information du pays concerné par ce voyage sur le site du ministère des affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> et <https://www.pasteur.fr/fr>

VACCINS ET TRAITEMENTS MEDICAUX

Les (vaccins/ précautions) suivants sont (recommandés / obligatoires) : La mise à jour de la vaccination diphtérie-tétanos-poliomyélite (DTP) est recommandée en incluant rubéole, oreillons et rougeole chez l'enfant. En fonction des conditions locales de voyage, les vaccinations contre la fièvre typhoïde et les hépatites virales A et B, ainsi que contre la rage, peuvent être recommandées.

Un certificat de vaccination contre la **fièvre jaune** peut être exigée à l'entrée du pays pour les voyageurs en provenance ou ayant récemment visité un pays où elle est endémique (Afrique Sub-Saharienne et Amérique du Sud notamment). Nous vous invitons vivement à consulter la fiche d'information du pays concerné par votre voyage sur le site de l'OMS <http://www.who.int/ith/chapters/ithcountrylistFR.pdf> Si vous avez un doute, merci de nous contacter.

Il appartient au client d'assurer qu'il est à jour des vaccinations recommandées par l'institut Pasteur pour effectuer son séjour.

En application du règlement CE n°998/2003, tous les animaux de compagnie accompagnant les clients lors de leur séjour dans la Communauté Européenne, devront être identifiés par une puce électronique.

PLONGEE SOUS-MARINE


Pour la plongée sous-marine un contrôle médical de non contre-indication à la pratique de cette activité est recommandé avant chaque voyage. Certains organismes de plongée pourront vous demander un certificat médical de moins d'un an. D'autres centres de plongée de remplir un questionnaire médical.

De même, si vous n'avez pas plongé depuis plus de 6 mois, nous vous conseillons d'effectuer une mise à niveau ou une plongée de réadaptation avant votre départ. Chaque plongeur est responsable des documents qu'il devra fournir auprès des centres de plongée sur place justifiant de son aptitude et de son niveau. De même qu'il s'engage à respecter les règles de sécurité données par le directeur de plongée, sous peine de se voir interdire de plonger.

Niveau minimum requis/ nombre de plongées : NIVEAU 2 ou ADVANCED avec 50 plongées en mer minimum

Les plongées aux Maldives se faisant dans les passes ou Thilas avec du courant plus ou moins fort, même très fort, il est impératif pour la sécurité du groupe et du client de respecter ce niveau minimum.

FRANCHISSEMENT DES FRONTIERES

Passeport biométrique français (valable au moins 6 mois après la date de retour), (logo de la puce électronique sur la couverture)  avec au minimum une page vierge dans le passeport.

Autre procédure (ESTA, Visa, Carte de tourisme...) : Aucun visa préalable n'est exigé des ressortissants français pour un séjour de moins de 30 jours. Le visa est délivré gratuitement à l'arrivée aux Maldives sur présentation du passeport. Les demandes de prolongation de séjour (jusqu'à 90 jours au total, inclus la durée du visa initialement délivré à l'arrivée) sont payantes.

A compter du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire est nécessaire pour tout mineur qui voyage sans l'un de ses parents (titulaire de l'autorité parentale).

Pour les mineurs qui voyagent avec l'un de leur parent dont le nom de famille est différent, une preuve documentaire de la relation entre le parent et l'enfant doit être présentée (livret de famille, lettre manuscrite en anglais...).

Il est impératif que chaque participant soit muni d'une pièce d'identité conforme. Il appartient au client de vérifier la validité des documents en sa possession, et de s'assurer d'être en conformité avec les formalités douanières administratives et sanitaires du pays d'origine et de destination. En cas de non-respect à ces formalités, l'agence ne serait en être tenue pour responsable. Les frais afférents seront dès lors à votre entière charge.

Il appartient au client de vérifier que les noms et prénoms qui figurent sur les documents de voyages (réservations, titres de transport, bons d'échange...) correspondent exactement à ceux de sa pièce d'identité utilisée pour le séjour.

- Zone à risques (orange)

SIGNATURE CLIENT :

REVISION DU PRIX (possible jusqu'à 20 jours du départ)

Devise USD / Taux de référence : 1USD = 0.90€ / Date 26/10/2019 --- Part réévaluable (71.50% du prix affecté par la devise). Les taux de votre dossier peuvent être ajustés selon différents moments et selon les dates de paiements à nos fournisseurs.

Certaines prestations de votre voyage sont achetées en USD et converties en euros pour vous. Le prix de votre voyage est ajustable à la hausse comme à la baisse selon ces taux et pour cette part seule. Valable également pour les éventuelles options à commander et à régler à la réservation.

PASSAGER 1

Les nom & prénom sur les billets d'avion doivent être strictement identiques à ceux mentionnés sur votre passeport

NOM et PRENOM (tels que sur le passeport) :

DATE DE NAISSANCE :

N° PASSEPORT et DATE D'EXPIRATION :

NIVEAU DE PLONGEE/ NOMBRE DE PLONGEES :

CERTIFICATION NITROX (oui ou non) :

SI LOCATION MATERIEL (préciser taille, pointures) :

BESOINS PARTICULIERS (repas spéciaux...) :

PREFERENCE SIEGE AVION (quand possible) :

CONTACT URGENCES (coordonnées, lien parenté...) :

Vous garantissez à H2O Voyage que les personnes mentionnées sont informées de cette transmission les concernant et l'acceptent.

PASSAGER 2

Les nom & prénom sur les billets d'avion doivent être strictement identiques à ceux mentionnés sur votre passeport

NOM et PRENOM (tels que sur le passeport) :

DATE DE NAISSANCE :

N° PASSEPORT et DATE D'EXPIRATION :

NIVEAU DE PLONGEE/ NOMBRE DE PLONGEES :

CERTIFICATION NITROX (oui ou non) :

SI LOCATION MATERIEL (préciser taille, pointures) :

BESOINS PARTICULIERS (repas spéciaux...) :

PREFERENCE SIEGE AVION (quand possible) :

CONTACT URGENCES (coordonnées, lien parenté...) :

Vous garantissez à H2O Voyage que les personnes mentionnées sont informées de cette transmission les concernant et l'acceptent.

COORDONNEES

ADRESSE POSTALE :

TELEPHONE :

MOBILE :

EMAIL :

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE, MULTIRISQUES ANNULATION

(à compléter obligatoirement, cocher la case)

Je souhaite souscrire cette assurance

Je NE souhaite PAS souscrire cette assurance

Je, **soussigné(e)** NOM....., PRENOM....., agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites au présent descriptif, certifie avoir pris connaissance des informations précontractuelles relatives à mon voyage et/ou séjour et du formulaire standard correspondant.

J'accepte la transmission de mes données personnelles en vue de l'exécution des prestations de ce devis et garantis avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : H2O VOYAGE – 85, rue Louis Pasteur – 49 800 Trélazé ou un courrier électronique à france@h2ovoyage.com

NB : nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.h2ovoyage.com et de lire attentivement la politique de notre société sur la protection des données personnelles que vous trouverez en bas de page de notre site.

J'ai été informé et suis bien totalement conscient que certains des pays, hors Union Européenne, pour lesquels les prestataires auront besoin de certaines de mes données personnelles (nom, prénom, niveau de plongée, éventuellement N° de passeport etc...) pour la réservation et la réalisation de mon voyage ne sont pas soumis à la réglementation RGPD (directive Européenne sur la protection des données personnelles).

Consultez la liste des pays adéquats sur le site de la CNIL <https://www.cnil.fr/fr/la-protection-des-donnees-dans-le-monde>

Je certifie avoir communiqué à l'agence de voyages toutes les informations utiles au bon déroulement du séjour concernant les participants inscrits et moi-même, de sorte que celle-ci ne pourra être tenue pour responsable de tout désagrément survenant du fait d'une telle omission de ma part.

Je reconnais que mon inscription ne sera prise en compte qu'après acceptation de ce devis, que je dois renvoyer signé et après le versement d'un acompte. Cette inscription implique une adhésion totale aux conditions particulières de vente (jointe à ce devis et consultables sur notre site internet), dont je reconnais avoir pris connaissance et en avoir compris les termes.

Fait à , le / /2019 en 1 exemplaire.

SIGNATURE CLIENT :

FORMULAIRE D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DU CONSOMMATEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme ([Extrait du code du tourisme article R211-3 à R211-11](#)).

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme ([Code du Tourisme intégral](#)). H2O VOYAGE sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, H2O VOYAGE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme ([Extrait du code du tourisme article R211-3 à R211-11](#)) :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. H2O VOYAGE a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès d'ATRADIUS. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (159 rue Anatole France-Bâtiment B-CS50118 - 92596 LEVALLOIS PERRET Cedex) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de H2O VOYAGE.

Voici le site internet sur lequel vous pouvez consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id>

Voici le site internet sur lequel vous pouvez consulter l'intégralité du code du tourisme :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=&categorieLien=cid>

SIGNATURE CLIENT :